

## ☐ Adhésion individuelle

- Appliquer les valeurs et les principes énoncés dans la charte ;
- Promouvoir et recommander l'adhésion à cette charte auprès des autres usagers du site et de mes réseaux sociaux.

## ☐ Adhésion d'une structure

- Partager les objectifs du site Natura 2000 et de sa charte avec l'ensemble des adhérents/clients de ma structure ;
- Informer et sensibiliser régulièrement mes adhérents/clients sur :
  - Les impacts environnementaux potentiels de (s) l'activité(s) pratiquée(s)
  - Les dispositions réglementaires existantes
  - Les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

Fait à : .....

Le : .....

Nom de l'adhérent ou de la structure et signature :

## Contacts

### Réseaux de sciences participatives

Cybelles Méditerranée - <http://www.cybellemediterranee.org/> - (observatoire biodiversité marine)

Fish Watch - <http://www.fish-watch.org/> - (observatoire des poissons marins)

### Alertes / urgences

Echouage ou pêche accidentelle de tortues marines - Contacter le CESTMed - Tél : 04 66 51 57 37 ou 06 24 47 51 55 - Mail : [contact@cestmed.org](mailto:contact@cestmed.org)

En cas d'échouage de cétacés - Contacter le GECM au 04 91 26 72 25 ou le CROSS (radio VHF canal 16)

En cas de pollution marine accidentelle - Contacter le CROSS (radio VHF canal 16)

### Agence des aires marines protégées - Antenne Méditerranée

26 rue de la république - 13 001 Marseille Tel : 04 96 17 51 61

Site : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Antennes/Antenne-Mediterranee2>

### Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon

Maison des métiers de la mer, rue des cormorans - Pointe du Barrou - 34 200 Sète - Tel : 04 67 74 91 97

Site : <http://www.peche-lr.fr/fr/index.php>

### Direction régionale de l'environnement et du logement

520 Allée Henri II de Montmorency - 34000 Montpellier - Tél : 04 34 46 64 00

Site : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>



Pour plus d'informations : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/>

# CHARTRE NATURA 2000 COLLECTIVE



## Natura 2000 en quelques chiffres

### En Europe

**18,40%** du territoire de l'Union Européenne est classé au titre de Natura 2000

Soit **26 410** sites terrestres pour une surface de 787 767 km<sup>2</sup>

Et **2960** sites marins pour une surface de 251 565 km<sup>2</sup>

C'est un total de **233** types d'habitats naturels, **1563** espèces animales, **966** espèces végétales et **617** espèces d'oiseaux

### En France

**1758** sites terrestres, soit 69 000 km<sup>2</sup>

**209** sites marins, soit 41 457 km<sup>2</sup>

C'est un total de **133** types d'habitats naturels, **102** espèces animales, **63** espèces végétales et **204** espèces d'oiseaux

Sources baromètre N 2000 / CE - décembre 2014

## Présentation du site

Le site Natura 2000 «Côtés sableuses de l'infralittoral languedocien» couvre une superficie marine de **8 634 hectares** et se compose de 2 parties interrompues par la partie marine du site Natura 2000 FR9101436 « Cours inférieur de l'Aude ».

Il s'étend du Grau d'Agde au Grau de la Franqui, de la côte jusqu'à **1 mille nautique au large**. Son périmètre comprend **12 communes littorales** situées sur une cinquantaine de kilomètres de linéaire côtier, à cheval sur les départements de l'Hérault et de l'Aude. **Le site est partiellement bordé par un milieu fragile**, constitué d'une succession de lagunes fermées par des cordons sableux.

Ce vaste complexe lagunaire appelé «étangs de la Narbonnaise» offre au site Natura 2000 une **caractéristique originale et atypique au regard de la façade Méditerranéenne**. Cette zone d'interfaces multiples (terre/mer, milieux naturels/société), occupe une place stratégique dans les dynamiques sociales, économiques et culturelles du territoire.

**4 habitats et 4 espèces sont classés au titre de Natura 2000**

### Espèces

- Grand Dauphin (1349)
- Tortue Caouanne (1224)
- Aloë feinte du Rhône (1103)
- Lamproie Marine (1095)

### Habitats

- Sables fins de haut niveau (1110-5)
- Sables fins bien calibré (1110-6)
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (1110-7)
- Sables médiolittoraux (1140)



# Sur l'ensemble du site «Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien» je m'engage à :

## Engagements généraux

- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin ;
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

## Engagements liés aux usages et activités

- Proscrire le mouillage de mon bateau sur les récifs, au profit des zones sableuses ;
- Rester à plus de 100 mètres en position 3/4 arrière et adopter un comportement discret lors d'observations de cétacés et de tortues ;
- Diversifier autant que possible mes zones de pratique ;
- Respecter les zones règlementées de pratiques (zonages, vitesses) ;
- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.

## Engagements participatifs

- Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que sur l'existence de cette charte ;
- Ramener à terre mes déchets et utiliser les installations de récupération (eaux grises, eaux usées dans les ports) ;
- Utiliser des zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau ;
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (écocelab) ;
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien, en devenant un observateur actif en s'impliquant dans les réseaux de sciences participatives (voir contacts) ;
- Partager avec la structure animatrice (ou tout autre structure concernée) mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine en ;
  - Participer aux entretiens ou enquêtes mis en place pour mieux connaître le patrimoine naturel du site ou ses activités ;
  - Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;
  - Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).

